



Rapport d'orientations budgétaires 2024

Sommaire

I.	Préambule	3
II.	Les obligations du DOB	4
III.	Aperçu de l'environnement macro : document annexe	
IV.	Orientations budgétaires du budget principal	5
A.	Analyse rétrospective 2020-2023	5
1.	<i>Section de fonctionnement – Evolution des charges 2020-2023</i>	
2.	<i>Section de fonctionnement – Evolution des recettes 2020-2023</i>	
3.	<i>Evolution des soldes intermédiaires de gestion</i>	
4.	<i>Evolution de la section d'investissement</i>	
B.	Projection 2024-2027	10
C.	Focus sur les ressources humaines.....	13
V.	Les budgets primitifs 2024.....	16
	Les résultats de clôture 2023.....	16
A.	Le budget principal.....	17
B.	Le budget annexe assainissement.....	24
C.	Le budget annexe de la zone d'activité <i>La Garrigue du Rameyron</i>	28
D.	Le budget annexe de la zone d'activité <i>Fernand Gonnet</i>	28
E.	Le budget annexe de la zone d'activité <i>Jonquier et Morelles III</i>	29
VI.	Documents annexes.....	30
	Impact de la transition énergétique sur le budget.....	30
	<i>Le rapport sur l'égalité femme/homme</i>	32

I. Préambule

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientations budgétaires (DOB) a pour but d'encourager une discussion au sein du conseil communautaire sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence (CCAOP). Le document a pour but de fournir aux élus des éléments de contenu en vue du DOB 2024.

Seront traités dans ce document des éléments obligatoires pour le DOB tels que :

- L'aperçu du contexte international et national,
- La présentation de la loi de finances 2024 et ses incidences sur les budgets locaux,
- L'analyse rétrospective des budgets de la Communauté de communes 2020-2023,
- La trajectoire financière et budgétaire de la Communauté pour la période 2024-2027

Toutefois, il convient de noter que :

- La présentation de la loi de finances 2024 se concentre sur les principales mesures intéressant les collectivités ;
- Par hypothèse, ne seront détaillés dans la projection de la trajectoire financière que les éléments chiffrés issus du budget principal.

II. Les obligations du DOB

Le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Il doit désormais avoir lieu dans les **dix semaines** précédant le vote du budget primitif.

Conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT, le débat d'orientations budgétaires doit faire l'objet d'un rapport, devant comporter, pour les communes de plus de 10 000 habitants :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre ;
- La présentation des engagements pluriannuels ;
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette ;
- Les informations relatives à la structure des effectifs ; aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ; à la durée effective du travail ;
- **Deux annexes doivent désormais y figurer : une synthèse de l'impact de la transition énergétique sur le budget ; le rapport sur l'égalité homme/femme.**

III. Aperçu de l'environnement macro-économique

Ce chapitre est développé dans le document *Loi de finances pour 2024* annexé au ROB.

IV. Orientations budgétaires

➤ Le budget principal

A. L'analyse rétrospective (2020 – 2023)

1. Section de fonctionnement – Evolution des charges 2020-2023

▪ Evolution des dépenses

Soldes intermédiaires de gestion (€)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	TCAM 2023-2024
Dépenses de gestion	9 563 904	9 396 547	9 874 450	10 490 145	6,2 %
Dépenses de personnel (D012)	1 687 607	1 839 256	2 062 550	2 525 429	49,6 %
Charges à caractère général (D011)	2 150 440	2 233 877	2 478 940	2 517 027	22,4 %
Atténuation produits (D014)	4 842 875	4 853 652	4 851 056	4 882 275	0,6 %
Autres charges courantes (D65)	882 982	469 762	481 904	565 414	17,3 %

Entre 2020 et 2023, les dépenses de gestion ont connu une augmentation de 927 k€. Après la forte hausse des dépenses constatée en 2020 (qui pour rappel est due à l'impact COVID : aides financières versées par la CCAOP aux entreprises du territoire au chapitre 65 notamment), celles-ci ont de nouveau connu une hausse importante en 2023 (pour un total atteint supérieur au niveau 2020).

Cette hausse en 2023 s'explique par une augmentation des dépenses de personnel (+463k€ par rapport à 2022), portée par la revalorisation du point d'indice et les recrutements divers, ainsi que par celle des charges à caractère général (+39k€ par rapport à 2022).

Concernant les charges de gestion courante, et hors 2020 (année marquée par des versements exceptionnels de 260 k€ de fonds de soutien aux associations et entreprises du territoire et une reprise de 224 k€ du déficit de fonctionnement du budget annexe), le chapitre est en hausse en 2023, en lien avec l'augmentation des participations aux syndicats de rivière, les nouveaux partenariats (AURAV, CEDER, SAFER), ainsi que l'adhésion à la Mission locale du Haut-Vaucluse,.

Enfin, les atténuations de produits (FPIC et attributions de compensation) constituent le principal poste de dépense sur la période rétrospective : en moyenne sur la période, elles représentent 52 % des charges de gestion.

En y ajoutant les dépenses de personnel, les charges dites « rigides » représentent 70,6% des charges de gestion.

L'ensemble des autres charges (chapitres 011 et 65) représentent ainsi 29 % des charges de gestion.

2. Section de fonctionnement - Evolution des produits

▪ Evolution des recettes de gestion

Soldes intermédiaires de gestion (€)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	TCAM 2022 - 2023
Recettes de gestion	10 027 041	10 858 295	11 428 894	12 237 300	7,1 %
Produit des services (R70)	213 941	242 058	389 517	381 804	-1,9%
Impôts et taxes (R73)	7 851 168	8 463 626	8 993 408	9 614 392	6,9%
Dotations et participations (R74)	1 678 825	1 715 703	1 716 259	1 745 559	0,2%
Atténuation de charges (R013)	28 241	40 535	28 913	17 986	-37,8%
Autres produits (R75)	254 866	396 373	300 797	477 559	58,7%

En 2023, les recettes de gestion s'élèvent à 12 237 k€. Entre 2020 et 2023, les recettes de gestion ont connu une augmentation de 2210 k€ (soit + 7 % / an en moyenne), principalement portée par les produits fiscaux et les soutiens financiers au tri sélectif.

Concernant le chapitre 70, la hausse des mises à disposition de personnel sur la période, et notamment en 2022 et 2023, se justifie par le fait que le personnel mis à la disposition du budget annexe a fait l'objet d'une réévaluation au plus juste, en prenant en compte le prorata du temps passé par tous les services supports et fonctionnels, alors que les années précédentes, seul était pris en compte le prorata de l'ingénieure en charge de l'assainissement.

▪ Evolution de la fiscalité depuis 2020

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prév. 2024 (état 1259)
Base réelle TH nette	31 319 707	2 436 393	2 724 552	2 917 995	NC
Taux TH (en %)	8,16%	0 %	0 %	0 %	0 %
Produit de taxe d'habitation	2 555 715	198 810	222 323	238 108	
Base réelle FB nette	23 055 914	22 743 289	23 975 826	25 979 000	NC
Taux FB voté (en %)	0%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%
Produit de la taxe foncière	0	341 270	359 637	389 685	
Base réelle FNB nette	1 448 166	1 447 888	1 490 435	1 604 000	NC
Taux FNB voté (en %)	2,59%	2,59%	2,59%	2,59%	2,59%
Produit de la taxe foncière non bâtie	37 174	37 179	38 602	41 544	
Base CFE	5 082 018	4 271 968	4 440 963	5 340 000	NC
Taux CFE	31,01%	31,01%	31,01%	31,01%	31,01%
Produit CFE	1 574 360	1 323 370	1 377 143	1 655 934	
Produit fiscal 4 taxes	4 167 249	1 900 619	1 997 706	2 325 271	

Base TEOM	22 640 834	23 166 549	24 614 812	26 284 851	NC
Taux TEOM	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
Produit TEOM	2 263 245	2 315 905	2 461 480	2 628 485	

Pour rappel, en 2021, la CC a instauré un taux de 1,5 % sur le foncier bâti et a ainsi intégré dans son financement un nouveau levier dont elle ne disposait pas auparavant. En dehors de cette décision, les taux de fiscalité 4T sont restés stables sur la période 2020-2023.

Le produit fiscal 4T théorique a connu une baisse de près de 21 % / an en moyenne (- 2039 k€ au total), principalement liée à la suppression de la TH (- 55 % /an en moyenne, soit - 2286 k€ au total), compensé par la fraction de TVA.

En 2021, à la suite de la disparition de la TH, c'est la CFE qui prend le relais comme ressource fiscale principale pour la CC (hors TEOM).

En 2023, on note une **forte progression des bases de TH et de foncier**, dans le sillage d'un indice de revalorisation particulièrement élevé (+7,1%). Par ailleurs, **les bases de CFE connaissent également une forte progression**, au regard notamment des décisions prises en 2022 en matière de bases de cotisation minimum.

En 2024, les bases devraient augmenter de 3,9 % en moyenne.

3. Evolution des soldes intermédiaires de gestion

Soldes intermédiaires de gestion (€)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Recettes de gestion	10 027 041	10 858 295	11 428 894	12 237 300
Dépenses de gestion	9 563 904	9 396 547	9 874 450	10 490 145
Épargne de gestion	463 137	1 461 748	1 554 443	1 747 155
<i>En % des recettes de gestion</i>	<i>4,62%</i>	<i>13,46%</i>	<i>13,6%</i>	<i>14,28%</i>
Intérêts de la dette existante	51 512	36 833	30 748	145 185
Soldes financiers, except. & provisions	31 018	8 459	-9 503	4227
Épargne brute (CAF)	442 643	1 433 255	1 514 192	1 597 743
<i>En% des recettes de gestion</i>	<i>4,41%</i>	<i>13,20%</i>	<i>13,25%</i>	<i>13,06%</i>
Amortissement capital dette existante	280 492	251 377	242 914	367 274
Épargne nette (CAF Nette)	162 151	1 181 878	1 271 278	1 230 469
<i>En% des recettes de gestion</i>	<i>1,62%</i>	<i>10,88%</i>	<i>11,12%</i>	<i>10,06%</i>

L'importante baisse des soldes intermédiaires de gestion en 2020 (en partie liée à la crise COVID) a été contrebalancée par un fort rebond observé en 2021, poursuivi en 2022 et accentué en 2023. Les marges financières de la CCAOP sont ainsi rétablies en fin de période, à un niveau proche de celui atteint en 2015.

En effet, sur la période 2014-2020, la forte érosion des soldes intermédiaires de gestion, liée à un effet ciseaux structurel observé entre les dépenses et les recettes, a conduit la CCAOP à prendre un certain nombre de mesures dans le cadre de sa démarche de pacte financier et

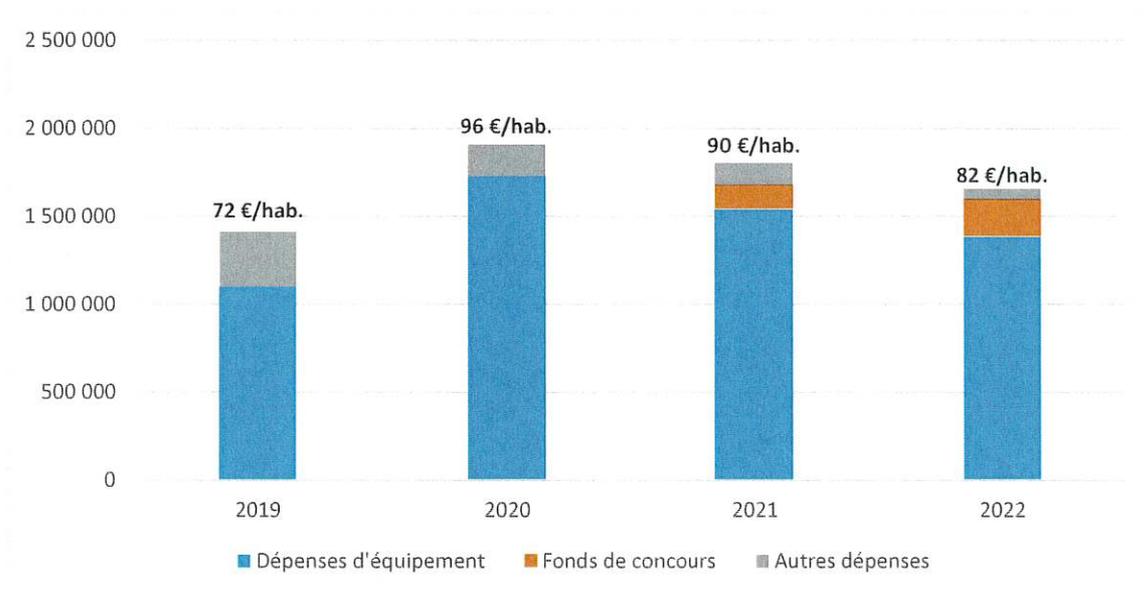
fiscal. En 2021, la forte hausse de l'épargne de gestion qui en résulte est en partie due à l'augmentation de la fiscalité cette année-là, ainsi qu'à la disparition des charges ponctuelles liées à la crise sanitaire en 2020 (disparition du fonds de soutien aux entreprises mis en place par la CC).

En 2023, la nouvelle hausse de l'épargne de gestion trouve son origine dans une dynamique des recettes (+809 k€ entre 2022 et 2023) supérieure à celle des dépenses (+616k€ entre 2022 et 2023), malgré un contexte inflationniste persistant.

L'évolution positive de 2023 vient ainsi poursuivre la dynamique de rétablissement des marges de manœuvre. Toutefois, le niveau encore relativement fragile de l'épargne de gestion, dans un contexte d'endettement en hausse, expose les équilibres de la Communauté à l'évolution défavorable de la conjoncture (dynamique inflationniste, renchérissement du coût de la dette).

4. Evolution de la section d'investissement

■ Evolution des dépenses d'équipement



En moyenne sur la période, les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 697k€ / an, soit 85 €/hab.

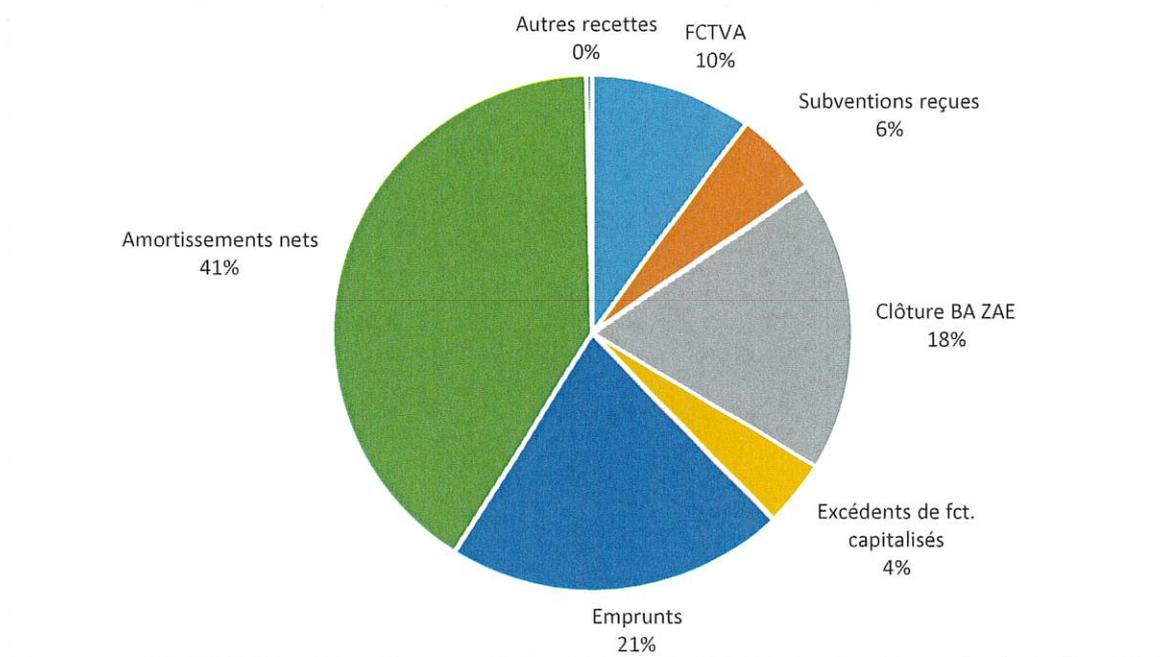
Notons que le CA 2019 est marqué par le versement d'une subvention de 311 k€ au Département (participations au déploiement du très haut débit et pour les travaux du giratoire de la RD 43).

De fait, retraitées de ces montants, les dépenses d'investissement moyennes s'élèvent à près de 1 525 k€ / an sur la période, pour un ratio annuel moyen de 76 € / habitant.

Cette moyenne tend à s'élever sur la période d'étude (1 439 k€ / an sur la période 2014-2022).

L'effort d'équipement porté par la CCAOP est notamment majoré depuis 2021 par la mise en œuvre d'une enveloppe de **fonds de concours** à destination des communes de 500 k€.

■ Financement de la section d'investissement



Entre 2019 et 2022, les recettes inscrites en section d'investissement sont principalement constituées (45%) par l'autofinancement issu de la section de fonctionnement (excédent de fonctionnement capitalisé et opérations d'ordre nettes, soit les dotations aux amortissements nettes des reprises de subventions).

L'emprunt représente 21% du financement disponible sur la période (hors emprunt de 2M€ contracté fin 2022 mais inscrit en 2023).

■ Evolution de l'encours de dette

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Encours de dette au 31/12	2 011 283	2 154 536	1 903 159	1 660 245
<i>Evolution année N / N-1</i>		7,1%	-11,7%	-12,8%
Capacité de désendettement	2,6 ans	4,9 ans	1,3 ans	1,1 ans

L'encours de dette au budget principal représente 1 660 k€ au 31/12/23, ce qui représente un montant très faible au regard de la marge financière désormais dégagée par la CC.

Pour rappel, un emprunt de 2M€ contracté en 2022 mais inscrit en 2023.

En ne tenant compte que du seul encours de dette au budget principal, la capacité de désendettement de la Communauté s'élève à un ratio très favorable de 1,1 ans en 2022.

B. Projection 2023 – 2027

La projection des équilibres financiers se fonde sur des hypothèses d'extrapolation tenant compte, notamment, des premiers éléments d'impact connus et envisagés pour l'évolution de l'environnement financier et fiscal de la Communauté (contexte d'inflation élevé, revalorisation importante des bases en 2023-2024, forte évolution des coûts relatifs à la compétence GEMAPI, projets d'investissement structurants).

Il s'agit ainsi des premières tendances de trajectoire financière provisoire, au regard des

Pour rappel, l'hypothèse d'évolution des recettes fiscales se fonde à ce stade sur les états fiscaux transmis (état prévisionnel 1259 pour 2024), ainsi que sur un pourcentage moyen d'évolution des bases. Rappelons dans ce cadre que l'indice des prix à la consommation (IPC) de novembre 2022 à novembre 2023 qui fonde la revalorisation automatique des bases pour 2023 s'élève à 3,9% (contre 7,1% en 2022).

Nous prenons enfin, sur l'ensemble de la période projetée, l'hypothèse du maintien d'un résultat de clôture minimal équivalent à 1 M€ / an (préservation du niveau atteint en 2022).

En termes d'investissement, ces hypothèses tiennent compte d'un programme d'investissement de 28 M€ entre 2023 et 2027, soit :

Investissement (k€)	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses € TTC	6145	10 200	4600	4050	3500
GEMAPI	1800	1800	1800	1800	1800
Acquisition / extension siège	0	1000	500		
Photovoltaïque - bâtiments	0	200	200		
Eclairage public ZAE	0	190	150		
Colonnes enterrées (OM)	800	1050	800		
Point info tourisme, bistrot de pays	227	150	200		
Travaux de voirie	0	230			
Signalétique	50	50	20	20	20
Véhicules (BOM, balayeuses + électriques)	167	1620	100	100	100
Acquisitions foncières	0	1860			
Etudes et honoraires	224	500	200	100	50
Schéma directeur vélo	30	30	530	530	530
Nouvelle déchetterie + ressourcerie		120	100	1 500	1000
RAR dépenses	2847	1400			
Recettes (subventions)	-	2500	1300	2100	1600
GEMAPI		500	500	1 000	500
Construction du siège		0			
DETR / DSIL		0	500	500	500
Contrats Région / Département			300	600	600
RAR recettes	0	2 000 000			

Cette programmation, à laquelle s'ajoute une enveloppe de fonds de concours à destination des communes de 500 k€ / an, correspond à un effort d'investissement moyen sur la période de 5200 k€ / an, soit 3 fois l'effort moyen constaté sur la période 2019-2022 (1700 k€).

Cette programmation ancre ainsi la trajectoire financière projetée dans le cadre d'une ambition significativement plus élevée en termes d'effort d'investissement sur le territoire.

Concernant les hypothèses de financement :

- Le montant total d'investissement projeté s'appuie sur une estimation de subventions de l'ordre de 5 M€, particulièrement fléchées sur les travaux relatifs à la compétence GEMAPI et à la mobilité.
- Par simplification, le FCTVA, perçu au trimestre au sein de la CC, est simulé à l'année.
- Enfin, l'emprunt est simulé à hauteur d'un taux d'intérêt de 4% sur une durée de 20 ans. Pour ce scénario, un montant total d'emprunt d'environ 9 M€ est requis sur la période (outre les deux emprunts de 2 M€ déjà contractés début et fin 2023).

Nous constatons en 2024 une baisse des niveaux de marge financière par rapport à 2023, du fait notamment de la hausse des charges à caractère général principalement imputable au service des déchets, ainsi que des charges de personnel au regard de l'impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice mise en œuvre en juillet 2023. Notons par ailleurs une progression importante des charges au chapitre 65 portée par la progression estimée des contributions aux syndicats GEMAPI.

A ce titre, notons que si la projection tient compte de la dissolution à venir du SMRF en 2024, celle-ci ne suscite pas d'amélioration des marges de manœuvre dans les hypothèses projetées, dans la mesure où la CCAOP serait amenée à porter directement les dépenses précédemment supportées par le syndicat et répercutées au travers de la contribution appelée.

Par la suite, la trajectoire d'évolution des dépenses tient compte d'hypothèses d'inflation élevée en 2024-2025 (+5% / an), avant une période de progression plus modérée à compter de 2026 (+2%/an).

En parallèle, les produits connaîtraient une hausse significative par rapport à 2023, au regard notamment de la progression attendue sur les recettes d'impôts et taxes. L'évolution prévisionnelle des bases de fiscalité (taxes ménages, CFE, TEOM) participe à cette hausse de produit, complétée par ailleurs par la progression de la fraction de TVA perçue en remplacement de la TH supprimée.

Ainsi, malgré une diminution des marges attendue en 2024, un rétablissement et une stabilisation de l'épargne de gestion sont projetés à partir de 2025, fruit des actions engagées par la CCAOP pour rétablir ses marges de manœuvre au regard de l'effet ciseaux structurel constaté sur le précédent mandat. Ceci témoigne donc d'une dynamique de recettes désormais suffisante pour absorber l'évolution prévisionnelle des charges de gestion, dans les hypothèses retenues.

Toutefois, dans ce scénario, le financement de l'effort d'investissement nécessite un recours à l'emprunt, dont le volume total simulé ici s'élève à 9 M€ entre 2024 et 2027 (hors emprunts de 4 M€ de 2023). Ce recours à l'emprunt se traduit par des hausses successives de l'annuité et conduit ainsi à une dégradation de la CAF nette sur la période de projection.

Par ailleurs, la hausse en conséquence de l'encours de la dette, d'une part, et l'érosion de l'épargne brute, d'autre part, conduisent à une dégradation de la capacité de désendettement à l'issue d'une période marquée par un effort d'investissement en hausse significative.

Dans ces conditions, la soutenabilité de cette trajectoire, définie ici comme l'atteinte d'une CAF nette minimale de 7% des recettes et une capacité de désendettement inférieure à 7 ans, est conditionnée à une hausse supplémentaire de l'épargne dégagée de près de 160 k€ à l'horizon 2027.

Ce besoin de marges de manœuvre supplémentaires est pris en compte dès cette année avec l'augmentation du produit de la taxe GEMAPI.

En synthèse :

- La projection indique une stabilisation de l'épargne sur la période d'ici à la fin du mandat, soit la confirmation du renversement de l'effet ciseaux structurel historique.
- Néanmoins, l'effort d'investissement projeté par la Communauté de communes nécessite la mobilisation de moyens financiers importants, notamment un recours à l'emprunt suscitant une hausse importante de l'annuité par rapport à la situation actuelle (très faible endettement).
- Dans ce cadre, la soutenabilité de la trajectoire financière et du financement de cet effort d'investissement, permise en premier lieu par la bonne stabilisation des marges de manœuvre (épargne de gestion), doit pouvoir être confortée par la réalisation d'économies de gestion supplémentaires, susceptibles de préserver les ratios financiers de la Communauté d'ici à la fin de la période et par l'augmentation de certains produits fiscaux (taxe GEMAPI en particulier).
- L'approfondissement des réflexions autour du financement des politiques publiques et du pacte financier et fiscal devrait permettre de contribuer à parvenir à cet équilibre.

A. FOCUS SUR LES RESSOURCES HUMAINES

La Communauté de communes compte, au 1^{er} janvier 2024, **39** agents titulaires, **18** agents contractuels : 4 CDI et 2 CDD affectés à la collecte des déchets, 1 agent référent des services techniques, 1 CDI affecté à la compétence GEMAPI, 5 agents affectés à des missions polyvalentes aux services techniques, 1 CDI agent d'accueil, 1 assistante de direction, 1 chargée de mission déchets ménagers et économie circulaire et 1 animatrice pour l'espace France Services, ainsi qu'une apprentie affectée au service juridique.

Engin, un agent titulaire pour assurer les fonctions de DGA a été recruté par voie de détachement pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} mars 2023.

Soit un total de 58 agents au 1^{er} mars 2024.

Tous les agents travaillent à temps complet, sur la base de 36 heures par semaine, réparties sur 4, 4,5 ou 5 jours, avec des jours ARTT dès lors que le temps de travail dépasse les 1607 heures annuelles réglementaires.

Deux agents bénéficient d'un temps partiel à 80 %, après accord de l'autorité territoriale.

Astreintes : aucun agent n'est placé sous le régime de l'astreinte.

Indemnité de permanence : le DGS, le responsable des services techniques ainsi que le coordinateur du service de collecte se sont vu attribuer cette indemnité qui les oblige à intervenir sur site en cas d'urgence.

Avantages en nature : aucun agent de la collectivité ne bénéficie d'avantages en nature (véhicule ou logement de fonction).

Le référent des services techniques et le référent du service de collecte se voient attribuer un véhicule de service. Les services administratifs disposent de deux véhicules de service qui ne font pas l'objet d'une affectation individuelle. Les services techniques disposent de trois véhicules de service (pour l'entretien des véhicules, le technicien rivières et l'ambassadeur du tri).

Estimation des charges de personnel pour 2024 : 2 680 980 €

Dont

Rémunérations agents titulaires : 1 003 700 €

Rémunérations agents contractuels : 408 850 €

Personnel MAD service ADS : 24 500 €

Primes et indemnités : 465 010 €

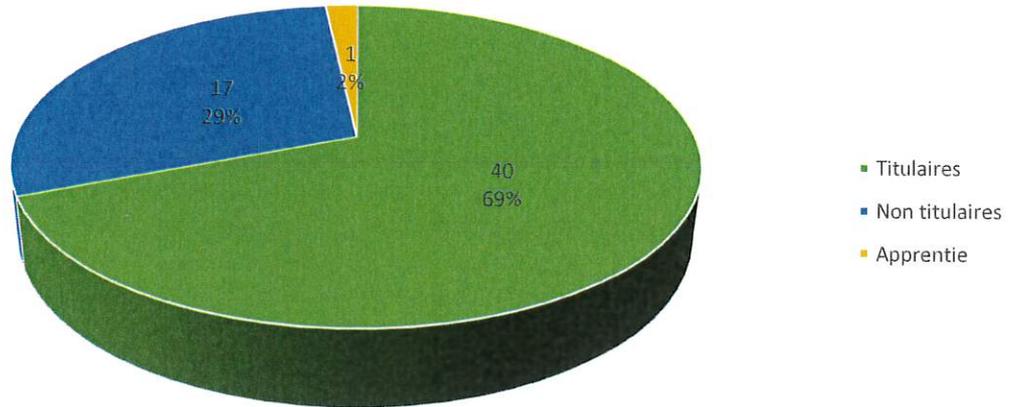
Action sociale : 41 470 €

Cotisations et charges : 737 450 €

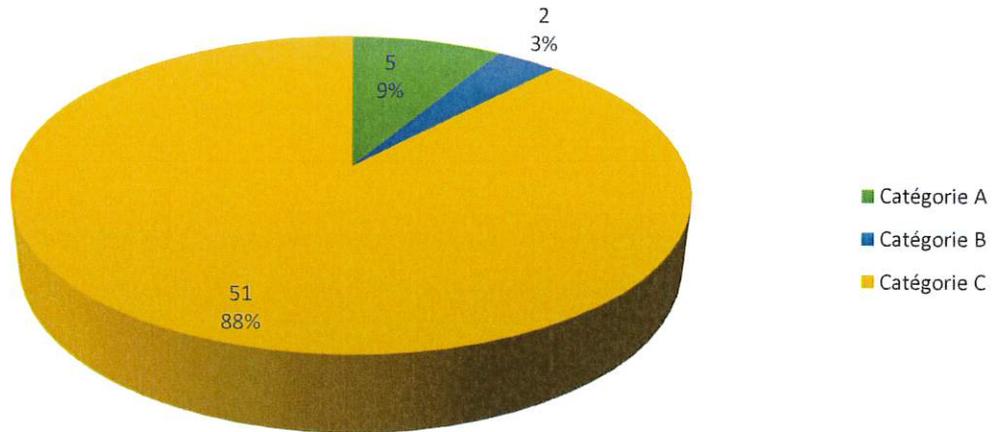
Evolution probable des charges de personnel 2024-2027 à effectif constant

2024	2025	2026	2027
2 680 980 €	2 748 004 €	2 816 705 €	2 887 122 €

CLASSIFICATION DES EFFECTIFS

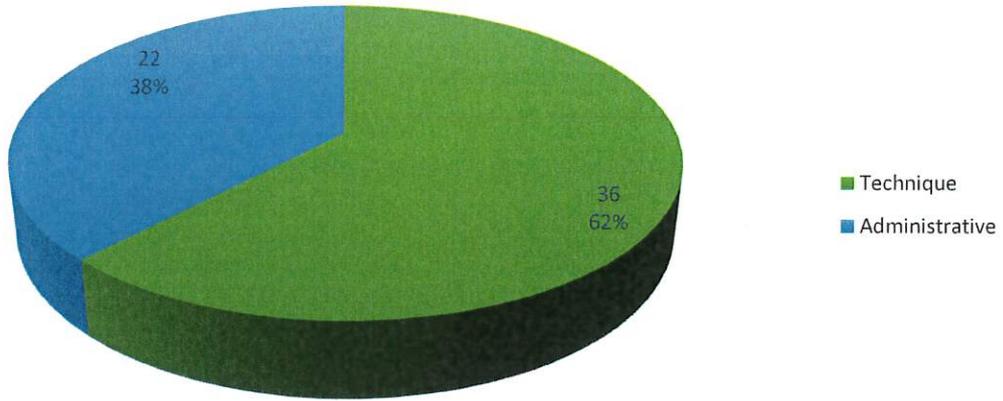


RÉPARTITION PAR CATÉGORIES

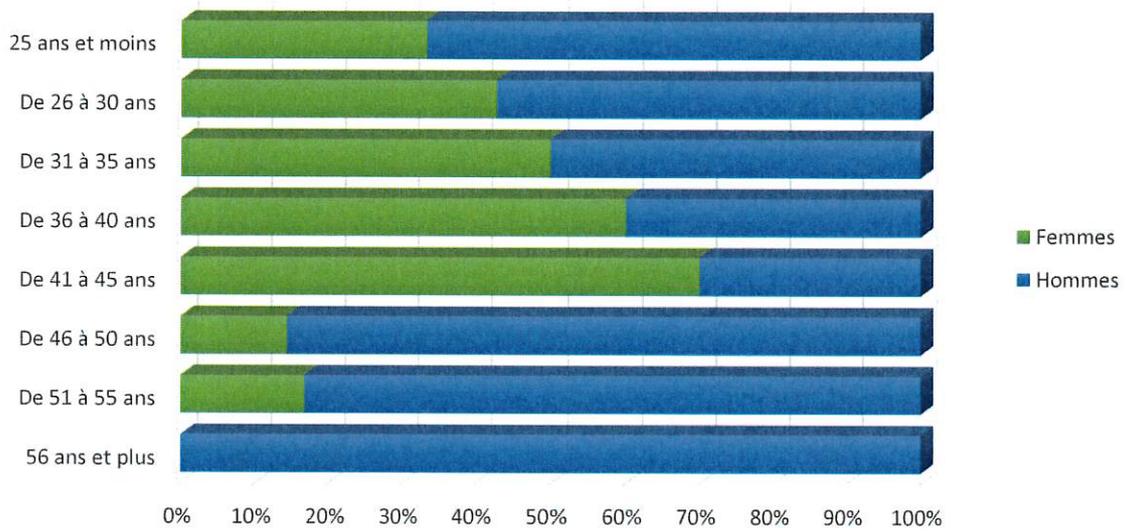


Commentaire :

RÉPARTITION PAR FILIÈRES



Pyramide des âges 2024



LES BUDGETS 2024

RESULTATS DE CLOTURE DES BUDGETS 2023

Les comptes administratifs 2023 font apparaître les résultats de clôture suivants :

Budget principal

Section de fonctionnement

Dépenses : 11 929 916,05 €

Recettes : 12 405 313,75 €

Résultat reporté : 1 000 000 €

Solde d'exécution : + 1 475 397,70 €

Section d'investissement

Dépenses : 4 191 898,31 €

Recettes : 4 329 087,02 €

Résultat reporté : 472 732,19 €

Solde d'exécution : + 609 920,90 €

Restes à réaliser dépenses : 1 400 500 €

Restes à réaliser recettes : 2 000 000 €

Budget annexe assainissement

Section d'exploitation

Dépenses : 2 420 714,54 €

Recettes : 2 918 289,83 €

Résultat reporté : 94 017,71 €

Solde d'exécution : + 591 593,00 €

Section d'investissement

Dépenses : 1 656 431,37 €

Recettes : 1 901 147,88 €

Résultat reporté : 1 745 398,15 €

Solde d'exécution : + 1 990 114,66 €

Restes à réaliser dépenses : 1 075 000 €

Budget annexe ZAE La Garrigue du Rameyron II

Section de fonctionnement

Dépenses : 78 280,24 €

Recettes : 76 818,46 €

Résultat reporté : - 1300,00 €

Solde d'exécution : - 2761,78 €

Section d'investissement

Dépenses : 44 559,23 €

Recettes : 0 €

Résultat reporté : 1 300 000 €

Solde d'exécution : + 1 255 440,77 €

LE BUDGET PRINCIPAL 2024

LA FISCALITE

Les bases d'imposition 2024 n'ont pas encore été transmises par la DGFIP.
 Les données ci-dessous sont donc données à titre indicatif dans l'attente des états fiscaux 1259 FPU et TEOM.

Taux	2022	2023	2024
Cotisation foncière des entreprises	31,01 %	31,01 %	31,01 %
Taxe d'habitation	<i>La taxe d'habitation a été supprimée en 2022 et remplacée par le reversement, par l'Etat, d'une fraction du produit de la TVA</i>		
Taxe sur le foncier bâti	1,5 %	1,5 %	1,5 %
Taxe sur le foncier non bâti	2,59 %	2,59 %	0 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	10 %	10 %	10 %

Il va être proposé au conseil communautaire de voter un taux à 0 % pour la taxe sur le foncier non bâti afin de témoigner du soutien de la Communauté de communes à l'agriculture.

Produits fiscaux attendus	
Fiscalité des ménages	
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	408 000 €
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) + taxe additionnelle	30 000 €
Fraction TVA (remplace la taxe d'habitation RP)	3 000 000 €
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	240 000 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	2 750 000 €
Fiscalité des entreprises	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	1 600 000 €
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) <i>(supprimée partiellement par la loi de finances 2023 et compensée par un reversement d'une fraction de la TVA)</i>	250 000 €
Taxe sur les surfaces commerciales	32 000 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	170 000 €
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	176 000 €
Autres produits fiscaux	
Taxe GEMAPI	650 000 €
Taxe de séjour	120 000 €
TOTAL CONTRIBUTIONS DIRECTES	9 426 000 €

LE BUDGET PRINCIPAL 2024**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Recettes de fonctionnement par chapitre		
	Rappel BP 2023	BP 2024
Remboursement du personnel	15 000 €	15 000 €
Produits des services	31 000 €	22 000 €
Personnel mis à disposition du service assainissement	320 000 €	320 000 €
Contributions directes et FNGIR	8 997 221 €	9 426 000 €
Dotations de l'État et subventions	1 660 130 €	1 659 766 €
Produits divers de gestion courante	220 004 €	319 000 €
Excédent reporté	1 000 000 €	1 000 000 €
Produits exceptionnels	1 452 €	0 €
Subventions transférées	129 140 €	107 534 €
Total des recettes de fonctionnement	12 372 795 €	12 900 000 €

LE BUDGET PRINCIPAL 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La principale dépense de fonctionnement concerne les **attributions de compensation** versées aux communes qui représentent 42,5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Ces attributions de compensation vont s'élever cette année à **4 728 138 €**, identiques à celles de 2023.

Viennent ensuite les prestations de service du **service de collecte, d'élimination et de valorisation des déchets** ménagers, en hausse en raison notamment de l'augmentation de la TGAP, des coûts des marchés de traitement et de valorisation des déchets. Elles ont été estimées à **3 283 000 €** pour 2024, hors dotations aux amortissements (voir tableau page suivante).

Les dépenses de personnel sont quant à elles estimées à **2 680 980 €** (voir tableau page suivante). Elles sont en augmentation de 5,8 % par rapport au BP 2023, en raison de l'augmentation du point d'indice intervenue le 1^{er} juillet 2023, mais aussi du fait des derniers recrutements (espaces verts, nouveaux points info tourisme), ainsi que des hausses habituelles des cotisations et des avancements de grades ou d'échelon.

Néanmoins, le ratio des charges de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement (23,3 %) reste inférieur à la moyenne nationale (38,4%) des EPCI à fiscalité professionnelle unique.

Les autres charges de gestion courante sont impactées par nos participations à divers organismes : Vaucluse Provence Attractivité (18 400 €), Initiative Seuil de Provence (17 000 €), Syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon (41 000 €), Naturoptère (70 000 €), Mission locale (24 000 €), ainsi que divers partenariats : SAFER (4000 €), AURAV (20 000 €), CEDER (11 200 €).

Quant aux participations versées aux syndicats de rivières, elles sont en légère diminution : 22 540 € pour le SMOP, 140 530 € pour le SMEA et 142 000 € pour le SMRF.

Les dotations aux amortissements, calculées au *pro rata temporis*, poursuivent leur progression : 1 450 000 € provisionnés cette année contre 1 251 152 € réalisés en 2022.

Dépenses de fonctionnement par chapitre		
	Rappel BP 2023	BP 2024
Chapitre 011 (charges à caractère général)	2 793 100 €	3 064 820 €
Chapitre 012 (salaires et charges)	2 534 190 €	2 680 980 €
Chapitre 65 (autres charges de gestion courante)	605 691 €	573 410 €
Chapitre 014 (attributions de compensation)	4 728 138 €	4 728 138 €
Chapitre 014 (FPIC et autres reversements de fiscalité)	155 000 €	165 000 €
Chapitre 66 (charges financières)	72 655 €	163 687 €
Chapitre 67 (charges exceptionnelles)	8904 €	0 €
Chapitre 68 (dotation aux amortissements et provisions)	300 €	300 €
Chapitre 68 (charges à répartir)	73 665 €	73 665 €
Chapitre 042 (dotations aux amortissements)	1 251 152 €	1 450 000 €
023 (virement à la section d'investissement)	150 000 €	0 €
Total des dépenses de fonctionnement	12 372 795 €	12 900 000 €

LE BUDGET PRINCIPAL 2024

LA TEOM ET LE COUT DU SERVICE DES DECHETS

Coût prévisionnel du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers :

Dépenses	2024	Recettes	2024
Marchés de prestations de service (traitement, tri et valorisation)	1 623 000 €	Produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères	2 750 000 €
Lavage des colonnes	75 000 €	Soutiens financiers patri sélectif	319 000 €
Location véhicules collecte	174 000 €		
Carburant	204 000 €		
Charges diverses	137 000 €		
Charges de personnel	1 070 000 €		
Amortissements	385 000 €		
Total	3 668 000 €	Total	3 069 000 €

Même si l'on ne prenait pas en compte les amortissements (qui constituent en contrepartie une recette d'investissement permettant de renouveler les équipements), le produit de la TEOM et des soutiens financiers ne permet plus de couvrir les dépenses du service et le déficit se creuse chaque année davantage.

Il faudrait a minima porter le taux de TEOM à 11 % pour parvenir à l'équilibre, hors amortissement.

LA GEMAPI ET SON MODE DE FINANCEMENT

L'exercice de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » devient une charge financière de plus en plus lourde pour la Communauté de communes qui, depuis l'année dernière, s'est substituée au Syndicat mixte du Rieu Foyro en cours de dissolution.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des charges de fonctionnement liées à la GEMAPI, hors travaux et acquisitions foncières.

Dépenses	2023	2024
Entretien de réseaux	58 440 €	100 000 €
Charges de personnel	57 577 €	89 000 €
Location matériel roulant	39 876 €	53 200 €
Honoraires	3012 €	5000 €
Carburant	2287 €	3000 €
Charges diverses	8412 €	9300 €
Participations syndicats de rivières	303 495 €	305 070 €

Intérêts d'emprunt	0 €	82 795 €
Total	473 098 €	647 365 €

ENDETTEMENT ET STRUCTURE DE LA DETTE

Pour le **budget principal**, l'encours de dette s'élevait à **3 381 093 €** au 31 décembre 2023. Il s'élèvera à **5 013 820 €** au 31 décembre 2024 (soit **247 € par habitant**), du fait du nouvel emprunt de 2 M€ souscrit à la fin 2023. Tous les emprunts souscrits l'ont été à taux fixes.

La moyenne d'encours de la dette des EPCI à fiscalité professionnelle unique est de 788 € par habitant.

Pour ce qui concerne le **budget annexe assainissement**, l'encours de la dette s'élevait à **4 755 998 €** au 31 décembre 2023. Il s'élèvera à **4 074 453 €** au 31 décembre 2024, même en recourant à l'emprunt cette année puisque celui-ci ne s'amortira qu'à partir de 2025.

Pour rappel, l'encours de la dette de ce budget s'élevait à 8 970 436 € en 2013, trois ans après le transfert de la compétence à la Communauté de communes.

Enfin, le **budget annexe de la ZAE La Garrigue du Rameyron II** a recouru à l'emprunt à hauteur de 1,3 M€ en 2023.

Il s'agit d'un prêt-relais qui sera remboursé une fois que toutes les parcelles auront été vendues.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement proviennent pour l'essentiel du produit des emprunts, de l'excédent de fonctionnement capitalisé (épargne brute), des subventions reçues, des dotations aux amortissements et du FCTVA.

Recettes d'investissement	
Excédent antérieur reporté	609 921 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	475 397 €
Virement de la section de fonctionnement	0 €
FCTVA	828 816 €
Subventions	135 865 €
Dotation aux amortissements	1 450 000 €
Emprunts	5 000 000 €
Restes à réaliser 2023	2 000 000 €
Total recettes d'investissement	10 500 000 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	
Amortissement des subventions d'investissement	107 534 €
Remboursement du capital de la dette	367 274 €
Études, logiciels	500 000 €
Subventions versées (dont fonds de concours)	747 000 €
Immobilisations corporelles	7 050 866 €
Immobilisations en cours	263 700 €
Participations et créances	38 500 €
RAR 2023	1 400 500 €
Total dépenses d'investissement	10 500 000 €

Principaux investissements prévus en 2024

Nature des investissements	Coûts estimés	Nature des investissements	Coûts estimés
Travaux GEMAPI (bassins et confortement berges)	1 800 000 €	Travaux point info tourisme Uchaux	162 000 €
Acquisitions parcelles pour bassins	847 000 €	Achat BOM et balayeuses	1 620 000 €
Acquisition siège et divers travaux	1 045 000 €	Eclairage solaire ZAE	190 000 €
Fourniture colonnes et génie civil	1 320 000 €	Etudes et honoraires	500 000 €
Réfection voirie ZAE	230 000 €	Installation panneaux photovoltaïques	75 000 €
Signalétique (tourisme, ZAE)	50 000 €	Système contrôle d'accès déchetteries	120 000 €

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2024

RECETTES D'EXPLOITATION

Comme tous les services publics industriels et commerciaux (SPIC), le service public d'assainissement doit s'équilibrer avec ses propres ressources, les redevances votées devant constituer la contrepartie réelle des prestations fournies ou des travaux réalisés.

Pour 2024, la redevance d'assainissement a été votée par le conseil le 7 décembre 2023, afin d'entrer en application dès les premières factures du 1^{er} semestre. Elle reste identique pour toutes les communes, à savoir :

Part fixe (abonnement)	Part variable (consommation)
47,00 € HT / an	2,48 € HT / m ³

Soit une facture de 245,40 € HT pour une consommation moyenne de 80 m³ par an.

Parmi les autres recettes figurent la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC), les frais de branchement, les recettes du SPANC et les différentes aides versées par l'Agence de l'Eau.

Recettes d'exploitation par chapitre	
Excédent antérieur reporté :	91 593 €
Amortissement des subventions d'investissement :	239 182 €
Redevances et taxes	
- Redevance assainissement collectif :	1 945 000 €
- Redevance assainissement non collectif :	14 225 €
- Effluents non domestiques :	150 000 €
- Participation pour financement assainissement collectif (PFAC) :	300 000 €
- Branchements	100 000 €
Aides financières	
- Prime pour épuration Agence de l'eau :	30 000 €
Total des recettes d'exploitation :	2 870 000 €

29/03/2024

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2024

DEPENSES D'EXPLOITATION

Parmi les charges de fonctionnement courant, la principale dépense concerne les marchés de prestation de service pour l'entretien des réseaux et des stations d'épuration, et pour les contrôles des installations d'assainissement non collectif.

- Les prestations pour l'entretien des réseaux et des STEP, le transport et la valorisation des boues d'épuration, les contrôles d'autosurveillance des stations d'épuration et les diagnostics permanents ont été estimés à **820 000 €**.
- Les **contrôles des installations d'assainissement non collectif ont été évalués à 25 000 €**.
- Une enveloppe de **35 000 €** a été reconduite pour les aides à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif non conformes.
- Les honoraires, pour **38 000 €**, correspondent à des provisions en lien avec des contentieux en cours ou potentiels et les frais d'actes et de géomètres.

En ce qui concerne les charges de personnel, les agents affectés au service de l'assainissement ont été réintégrés dans le budget principal. Une participation financière du SPIC est néanmoins prise en compte, à hauteur de **320 000 €**.

Les dotations aux amortissements sont en forte hausse cette année (**1 207 800 €**), en raison de l'enrichissement de notre patrimoine.

Les intérêts d'emprunt sont en baisse, suivant la courbe de désendettement de ce budget.

Dépenses d'exploitation par chapitre	
Charges de fonctionnement courant (011) :	898 200 €
Charges de personnel (mis à disposition) (012) :	320 000 €
Autres charges de gestion courante (65) :	35 000 €
Charges financières (66) :	146 000 €
Charges exceptionnelles et diverses (67) :	9 000 €
Dépenses imprévues (022) :	50 000 €
Virement section d'investissement (023) :	200 000 €
Dotations aux amortissements (042) :	1 207 800 €
Dotation aux amortissements et provisions (68) :	4 000 €
Total des recettes d'exploitation :	2 870 000 €

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2024

ENDETTEMENT ET STRUCTURE DE LA DETTE

Comme indiqué plus haut, l'encours de la dette s'élevait à **4 755 998 €** au 31 décembre 2023. Il atteindra **4 074 453 €** au 31 décembre 2024. L'emprunt prévu au budget 2024 commencera à être amorti en 2025.

Il est important de souligner que, l'année dernière, le produit de la redevance d'assainissement (1 940 000 €) avait largement couvert l'annuité de la dette en capital et en intérêts (859 546 €).

On devrait cette année encore se retrouver en situation d'excédent pour plus de 1 M€, avec une recette de la redevance estimée à 1 945 000 € et une annuité d'emprunt de 822 144 €.

Pour le budget assainissement, tous les emprunts souscrits l'ont été à taux fixes, sauf pour un emprunt dont les intérêts sont à taux révisable, indexé sur le LEP.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement proviennent pour l'essentiel de l'excédent capitalisé, des reports de l'exercice antérieur, des subventions et des amortissements.

Recettes d'investissement par chapitre	
Excédent antérieur reporté (001) :	1 990 115 €
Excédent capitalisé (1068) :	500 000 €
Virement section d'exploitation (021) :	200 000 €
FCTVA (10222) :	222 086 €
Subventions (13) :	180 000 €
Emprunt (16) :	400 000 €
Amortissements (040) :	1 207 799 €
Total recettes d'investissement :	4 700 000 €

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2024

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement pour 2024 se concentrent sur les travaux jugés prioritaires, au regard des conclusions du schéma directeur d'assainissement approuvé fin 2022.

Ajoutés aux RAR de 2023 (1 075 000 €), les travaux prévus cette année s'élèvent à 1 703 000 €.

Soit un total de près de **2,8 millions d'euros** auxquels s'ajoutent les études en cours, notamment le schéma directeur des eaux pluviales.

Dépenses d'investissement par chapitre	
Amortissement des subventions d'investissement :	239 182 €
Remboursement du capital de la dette :	668 944 €
Etudes et honoraires :	529 400 €
Enveloppe pour travaux d'urgence :	84 474 €
Renouvellement patrimonial :	200 000 €
Acquisitions foncières :	200 000 €
Programme de travaux 2024 :	1 703 000 €
Total des dépenses d'investissement :	3 625 000 €
Restes à réaliser 2023 :	1 075 000 €
Total dépenses avec RAR :	4 700 000 €

Principaux travaux d'investissement prévus en 2024 (hors restes à réaliser)

Nature des investissements	Coûts estimés	Nature des investissements	Coûts estimés
Réseau Camaret (ch. Vacqueyras) :	450 000 €	Réseau Sainte-Cécile (raccordement futures caserne et gendarmerie) :	130 000 €
Réseau Piolenc (dévoisement réseau PR Grenouillet et place du Planet) :	450 000 €	STEP Piolenc (reprise point de rejet) :	73 000 €
Réseau Sérignan (ch. Du Grès) :	250 000 €	STEP Uchaux Farjons (reconstruction) :	350 000 €
		TOTAL	1 703 000 €

LES BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'ACTIVITE

Budget annexe ZAE La Garrigue du Rameyron II

Les prévisions budgétaires de ce budget concernent pour cette année les acquisitions foncières et les travaux de viabilisation, dont le marché vient d'être notifié.

Un prêt relais a été souscrit pour les financer.

Le produit des ventes des parcelles n'interviendra qu'à compter de 2025.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Déficit antérieur reporté : 2762 €	Variation des encours de production : 1 479 500 €	Variation des encours de production : 1 518 000 €	Excédent antérieur reporté : 1 300 000 €
Acquisitions foncières : 765 000 €			
Maîtrise d'œuvre et travaux : 683 000 €	Opérations d'ordre : 32 900 €		Emprunt : 218 000 €
Charges financières : 31 500 €	Produits divers : 2800 €		
Opérations d'ordre : 32 900 €			
Total : 1 515 200 €	Total : 1 515 200 €	Total : 1 518 000 €	Total : 1 518 000 €

Budget annexe ZAE Fernand Gonnet

Les prévisions budgétaires de ce budget concernent pour cette année les acquisitions foncières et les travaux de viabilisation.

Un prêt relais va être souscrit pour les financer.

Le produit des ventes des parcelles n'interviendra qu'à compter de 2025.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Déficit antérieur reporté : 0 €	Variation des encours de production : 1 420 000 €	Variation des encours de production : 1 420 000 €	Excédent antérieur reporté : 0 €
Acquisitions foncières : 1 000 000 €			
Maîtrise d'œuvre et travaux : 400 000 €	Opérations d'ordre : 0 €		Emprunt : 1 420 000 €
Charges financières : 20 000 €	Produits divers : 0 €		
Opérations d'ordre : 0 €			
Total : 1 420 000 €	Total : 1 420 000 €	Total : 1 420 000 €	Total : 1 420 000 €

Budget annexe ZAE Jonquier et Morelles III

Les prévisions budgétaires de ce budget concernent pour cette année les acquisitions foncières et les travaux de viabilisation.

Un prêt relais va être souscrit pour les financer.

Le produit des ventes des parcelles n'interviendra qu'à compter de 2025.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Déficit antérieur reporté : 0 €	Variation des encours de production : 2 000 000 €	Variation des encours de production : 2 000 000 €	Excédent antérieur reporté : 0 €
Acquisitions foncières : 1 650 000 €			
Maîtrise d'œuvre et travaux : 330 000 €	Opérations d'ordre : 0 €		Emprunt : 2 000 000 €
Charges financières : 20 000 €	Produits divers : 0 €		
Opérations d'ordre : 0 €			
Total : 2 000 000 €	Total : 2 000 000 €	Total : 2 000 000 €	Total : 2 000 000 €

Annexe 1

Synthèse de l'impact de la transition écologique sur le budget

Dépenses d'investissement

1 / Atténuation du changement climatique / prévention et réduction de la pollution :

Point info tourisme à Uchaux comportant un espace dédié au vélo : équipement visant la décarbonation des déplacements et le développement du cyclotourisme.

Installation de lampadaires solaires dans les zones d'activité en remplacement des candélabres énergivores, afin de réduire les coûts de l'énergie (- 20 000 € en dépenses de fonctionnement) ; opération bénéficiant du Fonds vert 2023 (129 551 € sur un total de à 320 000 € HT).

Installation de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments intercommunaux : toiture du bâtiment des services techniques et sur les terrains adjacents aux stations d'épuration.

Projet de centrale photovoltaïque au Bassin des Bondes (Lagarde-Paréol)

Cette centrale, dont la réalisation qui sera portée sous la forme d'une SEM réunissant la Communauté de communes, la Commune de Lagarde-Paréol et un ou plusieurs opérateurs privés, devrait permettre une production de 5 MgW.

Renouvellement d'une partie du parc automobile pour acquérir des véhicules électriques

La Communauté de communes ne dispose pour l'heure que d'un seul véhicule électrique affecté aux services administratifs. Dès cette année, elle va commencer à renouveler le parc des véhicules affectés aux services techniques, avec l'achat de 3 véhicules utilitaires. Budget : 100 000 €.

2 / Adaptation au changement climatique :

Création de plusieurs bassins de rétention dans le cadre de la compétence GEMAPI à Piolenc, Sérignan-du-Comtat et Uchaux. Coût prévisionnel : 4 M€.

3 / Transition vers une économie circulaire :

Déchetterie nouvelle génération avec pôle de réemploi en faveur de l'économie circulaire, de l'amélioration du tri et de la réduction des déchets (livraison prévue à horizon 2026-2027).

Participation à la SPL qui va construire un centre de tri pour les EMR à Vedène.

Acquisition conteneurs biodéchets et poursuite du déploiement des PAV

4 / Utilisation durable et protection des ressources en eau :

Construction d'une nouvelle station d'épuration à Camaret-sur-Aygues qui permettra la valorisation énergétique des boues et la réutilisation des eaux usées traitées.

Livré à horizon 2025-2026, cet ouvrage est estimé à 15,7 M€.

5 / Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes :

Participation de la CCAOP au projet « Parcours de l'eau » à Camaret-sur-Aygues : signalétique et supports d'information (livraison été 2024).

Projet de création d'un Espace naturel sensible (ENS) à l'Etang de Ruth, Sérignan-du-Comtat.

Dépenses de fonctionnement (facultatif)

Réduction de la consommation d'énergie et des déchets :

Démarches menées en interne visant la performance énergétique et la réduction des déchets (ampoules basse consommation, fontaine à eau, tri sélectif, régulation climatiseurs, politique numérique responsable...)

Valorisation des déchets ménagers : engagement en faveur de l'économie circulaire, à la prévention et au tri des déchets (Cf. contrat d'objectifs avec la Région sur les déchets). Mise en place en 2024 d'une collecte spécifique des biodéchets des gros producteurs et instauration de la redevance spéciale.

Schéma directeur vélo : projet visant la décarbonation des déplacements du quotidien et le développement du cyclotourisme

Elaboration du PCAET (2024-2025) : démarche de planification portée par la Communauté de communes en lien avec ses partenaires et les acteurs du territoire, pour anticiper les évolutions liées au dérèglement climatique à l'échelle individuelle et collective.

Programme SARE avec le Département et le CEDER pour la rénovation énergétique

Depuis 2022, la Communauté de communes finance le programme un service mis en place par le Département de Vaucluse pour accompagner les propriétaires dans leurs travaux de rénovation énergétique, le Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE).

Le but : réduire leur consommation d'énergie et ainsi leurs factures et les émissions de CO².

Programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif : la Communauté de communes verse une aide financière aux propriétaires qui souhaitent réhabiliter leur installation d'assainissement non collectif selon des critères de non-conformité et de risque de pollution.

Participation à diverses manifestations liées à la transition écologique (World Clean Up Day, Semaine européenne de recyclage des piles...)